# Opération Tranquillité Vacances Recommandations

# **Pour faire surveiller votre habitation:**

L'Opération Tranquillité Vacances (OTV) est un service gratuit proposé aux fertois dont l'habitation peut être surveillée par la Police Municipale, à partir de la voie publique, pendant leurs vacances. Les passages, à des horaires variables, effectués fréquemment par les agents de la Police Municipale, sur tous les secteurs de la ville, ont un effet dissuasif sur les éventuels cambrioleurs.

# L'inscription se fait:

- Soit directement au poste de Police Municipale situé au 13, rue Viet / tél : 02 43 60 14 17
- Soit en remplissant la fiche « Opération Tranquillité Vacances », téléchargeable sur le site internet : www.la-ferte-bernard.fr/cadre-de-vie/la-police-municipale/ à déposer au poste de la Police Municipale, ou à l'adresse mail : police.municipale@lafertebernard.fr ou bien encore à l'accueil de la Mairie.

# **Quelques recommandations:**

Vous allez quitter votre résidence principale pour une certaine période, à cette occasion, prenez un maximum de précautions. Voici quelques conseils essentiels :

#### Fermez les issues

- Verrouillez portes et fenêtres en quittant votre domicile.
- Ne cherchez jamais à cacher vos clés dans des endroits accessibles (paillasson, boîte aux lettres, pots de fleurs, etc...).
- N'inscrivez jamais vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

## Ayez des serrures de qualité

- Soyez exigeants sur la qualité de vos verrous et de vos serrures.
- Changez vos serrures après le vol ou la perte de vos clés ou lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison.
- Fermez toujours vos portes à double tour, même pour une absence de courte durée.

### Mettez toutes les chances de votre côté

- Si c'est possible, laissez une apparence habituelle à votre habitation. Pour cela, demandez à une personne de confiance d'ouvrir et de refermer les volets chaque jour et de relever votre courrier.
- N'indiquez pas que vous êtes parti en vacances sur votre répondeur téléphonique ou sur des sites de réseaux sociaux.
- Informez uniquement les personnes de confiance de votre absence. Si vous entretenez de bonnes relations avec vos voisins, prévenez-les de votre absence prolongée afin qu'ils soient vigilants.







- Restez discret sur certains détails de vos objets de valeurs (lieu, quantité, valeur etc...) Les enfants sont souvent bayards.
- Soyez vigilants aux comportements suspects et en informez les services de police ou gendarmerie (ex : appels téléphoniques répétés, présences insistantes et étrangères à votre quartier, démarcheurs etc...)
- Transférez vos appels sur un téléphone portable ou sur une autre ligne.
- Vous pouvez aussi rejoindre le réseau Voisins Vigilants et Solidaires sur le site internet www.voisinsvigilants.org

## Renforcez la sûreté de votre habitation

- L'extérieur de votre habitation peut être équipé d'un système de détection de présence lumineux.
- Un système vidéo de surveillance peut être installé à l'intérieur de votre habitation ou de votre iardin.
- Vos baies vitrées peuvent être renforcées par des traverses en bois posées au sol.

## Ne tentez pas les voleurs

- Ne gardez pas d'importantes sommes d'argent à votre domicile.
- Répertoriez vos objets de valeurs et notez en les numéros de série. Faites de même pour vos carnets de chèques, cartes de crédits... Des photographies peuvent enrichir cet inventaire.
- Mettez en lieu sûr vos bijoux, argenterie et autres objets de valeurs. Evitez les endroits trop classiques (ex : table de chevet, sous les lits, dans les meubles de salle de bain etc...)
- Ne concentrez pas en un seul endroit (souvent le hall d'entrée) vos clés de maison, de voiture, les portefeuilles. Cela facilite la tâche des éventuels cambrioleurs.
- Ne laissez pas entrer des personnes inconnues ou des démarcheurs dans votre habitation.





